Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le 03/12/2025
ID : 030-213001563-20251202-DEC_2025_08-AR

VILLE DE MARGUERITTES

DECISION D'EMPRUNT N° 2025-08

Le Maire de la commune de Marguerittes,
VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2020/07/02 du Conseil Municipal du 17/07/2020, chargeant notamment le Maire pour la durée de son mandat de procéder, dans les limites d'un montant annuel de 2 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
VU la délibération n° 2025/04/49 du 09/04/2025 octroyant une garantie autonome à première demande aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale dont le montant maximal pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la Commune de Marguerittes est autorisée à souscrire pendant l'année 2025 ;
CONSIDERANT l'offre de prêt de l'Agence France Locale ;

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : **350 000 EUR** (trois cent cinquante mille euros)
- Durée totale : **15 ans**
- Mode d'amortissement : **échéances constantes trimestrielles**
- Taux fixe : **3,78 %**
- Base de calcul : **30/360**
- Frais de dossier : **néant**
- Commission d'engagement : **néant**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Rémi NICOLAS, en qualité de Maire de la commune de Marguerittes, est autorisé à signer les contrats de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Marguerittes, le 2/12/2025

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Rémi NICOLAS

Maire de MARGUERITTES

Le représentant de la Collectivité certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu :

- de sa publication le 03.12.2025
- et de sa transmission en Préfecture le 03.12.2025

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 59
accueil@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 03/12/2025 10:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/46093